

Posting: 18-068-2112

October 16, 2018

**SPEECH & LANGUAGE
PATHOLOGIST**

STUDENT SERVICES

1925 Brookdale Avenue
Dorval, QC H9P 2Y7

Director:

Cindy Finn

Status of Post:

Temporary special project

Start date: October 2018

End date: June 30, 2019 or another date
determined by the school board

Work Schedule:

28 hours per week

Qualifications:

Be a member of the *Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

Other Requirements:

- Experience working with children
- Experience working in multidisciplinary team settings
- Willingness to participate in the development of action plans and interventions for students with special needs
- Experience in conducting assessments for children with communication difficulties
- Ability to work with individuals/groups
- Ability to lead in-service sessions for school staff
- Evidence of continuous professional growth
- Knowledge of the Québec system of education (e.g. inclusive educational practices, school organization, curriculum)
- He/she will be asked to travel in his or her own vehicle within the board's territory as requested.

Salary Scale:

\$ 43,641 – 80,572

LESTER B. PEARSON SCHOOL BOARD

The Lester B. Pearson School Board subscribes to an Equal Access to Employment program and values diversity in its workforce, encouraging all qualified applicants to apply. We are committed to developing inclusive, barrier-free selection processes and work environments.

ANY VACANCIES RESULTING FROM THE STAFFING OF THIS POSITION WILL BE POSTED

NOTICE OF VACANCY
PLEASE POST

Internal applicants are invited to apply for this vacancy. Please submit your letter of application and current curriculum vitae **NO LATER THAN 4:30 P.M. ON OCTOBER 24, 2018 to jobs@lbpsb.qc.ca or by fax at 514-422-3009 to the attention of Martine St-Pierre, Coordinator - Department of Human Resources. Please mention the posting number when applying.**

Nature of the work

The position of speech therapist or audiologist encompasses, in particular, responsibility for detection and evaluation activities with students experiencing or likely to experience hearing, language, speech or voice problems and for determining a speech therapy or audiology treatment and intervention plan focussing on prevention, readaptation or rehabilitation.

The speech therapist or audiologist is also responsible for implementing the treatment and intervention plan.

Characteristic functions

The speech therapist or audiologist studies the needs of students experiencing communication disorders. He or she analyzes and interprets the information collected in order to assess hearing, language, voice and speech problems and to determine a treatment plan adapted to the student's abilities, while taking into account his or her personal and environmental needs.

He or she prepares a speech therapy or audiology treatment and intervention plan adapted to the student's abilities, while taking into account his or her personal and environmental needs.

He or she participates in developing and implementing a speech therapy or audiology service that meets the academic and administrative requirements of both the educational institutions and the school board.

He or she participates in the planning, delivery or supervision of activities designed to prevent the onset of communication problems or to detect communication disorders and to complement the activities of others involved in intervention efforts.

He or she contributes to the detection and identification of students experiencing difficulties, using an approach focussing on prevention and intervention; he or she works with a multidisciplinary team to draw up and review a student's individualized education plan by including, in the plan, the treatment and intervention plan in speech therapy or audiology, if necessary; he or she participates in defining intervention objectives and means; he or she works with other team members to harmonize and coordinate interventions and to assess the achievement of objectives.

He or she works with classes or groups of students exhibiting common difficulties or specific problems so as to facilitate their learning and social integration.

He or she provides advice and support to the teacher and explains to him or her the nature of the student's communication difficulties so that he or she may adapt his or her teaching and the instructional materials used; he or she informs the teacher of the effect of the difficulties on the student's or group's learning and social adaptation; he or she ensures the development and adaptation of existing learning materials; he or she participates in choosing oral communication aids.

He or she provides support and the necessary tools to family members and to school resources as well as pertinent advice so as to enable the latter to develop attitudes and skills fostering the development of the student's communication skills. He or she plans, organizes and conducts training, information and awareness-building activities related to communication difficulties.

He or she establishes and maintains collaboration and relationships with partner organizations; he or she contacts those involved in intervention efforts to obtain or provide advice and information; he or she may refer the student or his or her parents to resources appropriate for the situation and needs.

He or she advises management staff, prepares expertise, evaluation, briefing and progress reports and makes appropriate recommendations to support decision making.

He or she prepares and updates files according to the standards related to the practice of the profession and the rules defined by the school board; he or she prepares progress notes or evaluation, end-of-process and follow-up reports on his or her interventions.

Poste : 18-068-2112

LE 16 octobre 2018

ORTHOPHONISTE

SERVICES AUX ÉLÈVES

1925, av Brookdale
Dorval, Québec H9P 2Y7

Directrice:

Cindy Finn

Statut du poste :

Projet spécial temporaire

Date de début : octobre 2018

Date de fin : 30 juin 2019 ou une autre date déterminée par la commission scolaire

Horaire de travail :

28 heures par semaine

Qualifications requises :

Être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

Autres exigences :

- Expérience de travail auprès des enfants
- Expérience de travail au sein d'équipes multidisciplinaires
- Être disposé à participer à l'élaboration de plans d'action et d'intervention pour les ÉHDAA
- Expérience d'évaluation d'élèves ayant des troubles de la communication
- Capacité de travailler avec les élèves individuellement ou en groupes
- Capacité d'animer des ateliers pour le personnel de l'école
- Attestation de perfectionnement professionnel continu
- Connaissance du réseau scolaire québécois (par ex. pratiques d'enseignement inclusives, organisation scolaire et programme)
- Pouvoir se déplacer pour se rendre dans les écoles de la commission scolaire en utilisant son propre véhicule

Échelle de salaire :

43 641 \$ - 80 572 \$

COMMISSION SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON

Comme employeur, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et valorise la diversité au sein de son effectif en encourageant les candidates et les candidats qualifiés à présenter une demande. Nous nous sommes engagés à créer un processus de sélection et un milieu de travail inclusifs et équitables.

LE POSTE QUI DEVIENDRA VACANT LORSQUE CELUI-CI SERA COMBLÉ
SERA AFFICHÉ, DE MÊME QUE TOUS LES AUTRES PAR LA SUITE.

AVIS DE POSTE VACANT **VEUILLEZ AFFICHER**

Les employés sont invités à postuler pour ce poste vacant. Veuillez envoyer votre demande d'emploi avec un curriculum vitae à jour, **D'ICI 16h30, LE 24 octobre 2018 à jobs@lbpsb.gc.ca ou par télécopieur au (514) 422-3009 à l'attention de Martine St-Pierre, coordonnatrice – Service des ressources humaines. Veuillez mentionner le numéro de poste lors de l'envoi.**

Nature du travail

L'emploi d'orthophoniste ou d'audiologiste comporte plus spécifiquement le dépistage et l'évaluation des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des troubles de l'audition, du langage, de la parole et de la voix et la détermination d'un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie dans un but de prévention, réadaptation ou rééducation.

L'orthophoniste ou l'audiologiste s'assure de la mise en oeuvre du plan de traitement et d'intervention.

Attributions caractéristiques

L'orthophoniste ou l'audiologiste analyse les besoins de l'élève qui présente des problèmes au plan de la communication. Elle ou il analyse et interprète les renseignements recueillis dans le but d'évaluer les troubles de l'audition, du langage, de la voix et de la parole et de déterminer un plan de traitement adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il élabore un plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie adapté aux capacités de l'élève en tenant compte de ses besoins personnels et environnementaux.

Elle ou il participe à l'élaboration et la mise en application du service d'orthophonie ou d'audiologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire. Elle ou il contribue à la planification, la réalisation ou la supervision des activités en vue de prévenir l'apparition de problèmes de communication ou dépister les difficultés de communication, en complémentarité avec les autres intervenantes et intervenants impliqués.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, le plan de traitement et d'intervention en orthophonie ou en audiologie; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il intervient auprès des groupes classes ou des groupes d'élèves présentant des difficultés communes ou auprès d'élèves présentant des problématiques particulières afin de faciliter leurs apprentissages et leur insertion sociale.

Elle ou il conseille et soutient l'enseignante ou l'enseignant et lui explique la nature des difficultés de communication de l'élève de façon à ce qu'elle ou il puisse adapter son enseignement et le matériel éducatif utilisé; elle ou il l'informe de l'impact de ces difficultés sur les apprentissages et l'adaptation sociale de l'élève ou du groupe; elle ou il voit à l'élaboration et à l'adaptation de matériel éducatif existant; elle ou il contribue au choix de moyens d'aide à la communication orale.

Elle ou il soutient et outille les membres de la famille et les autres intervenantes et intervenants scolaires; elle ou il fournit les conseils pertinents en vue de développer chez ces derniers des attitudes et des habiletés favorisant le développement de la communication de l'élève; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation, d'information et de sensibilisation concernant les difficultés de communication.

Elle ou il établit et maintient une collaboration et des liens avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait des recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.